

Accueils de Loisirs Sans Hébergement — TROUILLAS — 2024 / 2025

PROJET PÉDAGOGIQUE

VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS (périscolaire)
de 3 à 10 ans

Directrice : Sudria Marina
06 23 80 51 04 / mail : marina.sudria@laligue.org

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION	3
1. LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES	
2. L'ACCUEIL DE LOISIRS	
3. INSCRIPTION ET TARIFICATION	
II. LES OBJECTIFS	5
1. LES OBJECTIFS EDUCATIF	
2. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX	
3. LES OBJECTIFS OPÉRATIONNEL	
III. LES INTENTION ÉDUCATIVES DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	8
IV. ORGANISATION DE LA STRUCTURE	8
1. ORGANISATION DU PÉRISCOLAIRE (mercredi) ET EXTRASCOLAIRE (vacances)	
2. HORAIRE ET FONCTIONNEMENT	
3. TAUX RÉGLEMENTAIRE	
V. LES RÔLES DE CHACUN	9
1. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	
2. RÔLE DU DIRECTEUR	
3. RÔLE DES ANIMATEURS	
4. RÔLE DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS	
VI. SANTÉ ET CAS PARTICULIER	11
1. SANTÉ	
2. EN CAS D'ACCIDENT	
3. EN CAS DE SUSPICION COVID	
4. EN CAS D'INTEMPÉRIE	
VII. LES DOSSIERS ANIMATEURS ET ENFANTS	12
VIII. PROTOCOLE DE DÉPLACEMENT	12

I. PRÉSENTATION

1. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES :

Située au cœur de la plaine du Roussillon, sur le piémont du Canigou. Elle compte environ 22097 habitants.

La communauté de communes des Aspres est une structure intercommunale composée de 19 communes, (Banyuls des Aspres, Brouilla, Caxias, Camélas, Castelnou, Fourques, Calmeilles, Llauro, Montauriol, Oms, Passa, St Colombe, St Jean Lasseille, Terrats, Thuir, Tordères, Trouillas, Tresserre, Villemolaque).

Depuis le 1^{er} janvier 2011 la communauté de communes a pris la compétence enfance (de 3 à 10 ans).

Actuellement, il existe 3 lieux d'accueil collectif de mineurs (ACM) permanents implantés sur le territoire.

- **À Thuir** avec un accueil maternel (3 à 6 ans) et primaire (6 à 10 ans) dans deux centres distincts. (Mercredis et vacances scolaire, sauf vacances de décembre)
- **À Banyuls Dels Aspres** ou l'accueil primaire et maternel est dans un même lieu. (Mercredis et vacances scolaire sauf vacances de décembre)
- **À Trouillas** ou l'accueil primaire et maternel est dans un même lieu. (Mercredi et vacances scolaires sauf vacances de décembre)

2. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) :

L'ALSH Intercommunal de Trouillas est une structure pouvant accueillir jusqu'à 80 enfants de 3 à 10 ans (38 maternelles et 42 primaires) durant les mercredis, puis un effectif de 100 enfants (40 maternelles et 60 primaires) durant les vacances scolaires. Ce service est proposé aux habitants de la communauté des communes des Aspres.

Il se situe dans les locaux de l'ancienne l'école maternelle de Trouillas, rue des platanes.

Il est composé :

- 4 salles d'activités
 - 1 dortoir
 - 1 réfectoire
- 2 salles de rangements
- Cours avec deux squares pour les maternelles

Nous avons accès à différents locaux mis à la disposition par la Mairie.

- Salle des fêtes
- Boulodrome (terrain pétaque, terrain de basket, petit parc)
 - Complexe sportif (stade, terrain de tennis, gymnase)
 - Salle de Karaté
- Espace loisirs (Pumtrak, parc, parcours de santé, un city stade, une boîte à bouquin et un hôtel a insecte réaliser pars ALSH)

2.1 L'ACCUEIL D'ENFANTS À PROBLÈMES PARTICULIERS

Comme mentionné dans le projet Educatif, nous souhaitons accueillir tous les enfants et bien que nous ne soyons pas une structure spécialisé dans l'accueil d'enfants porteurs de Handicap nous travaillons avec l'association HAND'AVANT66, afin de pouvoir accueillir ces enfants

Lorsque la sécurité affective, morale et physique de ces enfants et des autres enfants du centre est respectée, alors un accueil est proposé.

Pour l'accueil de ces enfants, des Réunions avec la famille, l'association Hand'Avant66 et l'équipe de l'accueil de loisirs sont nécessaires pour répondre aux questions et prévoir les aménagements à faire.

Et établir le protocole pour accueillir au mieux l'enfant, en fonction du handicap.

L'équipe d'encadrement décidera en accord, avec la famille et l'association Hand'avant les moyens à mettre en place pour assurer l'accueil de l'enfant en toute sécurité.

Des renforts de l'équipe d'encadrement, des formations et des modules de sensibilisations sont aussi proposés aux animateurs par la ligue de l'enseignement, d'autres associations d'éducation populaire et la SDJES66.

3. LES INSCRIPTIONS ET TARIFICATIONS

Les Inscriptions des mercredis :

1/ Les inscriptions des Mercredis se font obligatoirement en ligne sur l'espace citoyen de la Communauté des Communes des Aspres

www.espace-citoyens.net/cc-aspres/espace-citoyens/

2/ Vous devez finaliser les inscriptions en choisissant les journées ou demi-journées de présence de votre enfant, en utilisant le calendrier (l'onglet modification) sur l'espace citoyen.

. L'inscription se fait par trimestre

3/ Toutes les réservations seront facturées,

. Sauf annulation sur le portail 8 jours avant minimum

. Sauf justificatif médical

Pour le bon fonctionnement de la structure ainsi que le déroulement des activités

MERCI DE RESPECTER LES HORAIRES D'ACCUEIL ET DE DEPART DU CENTRE DE LOISIRS

Pensez à consulter et vérifier le planning d'activité et sortie.

Heure d'ouverture de 7h30 à 18h00

Heure d'accueils de 7h30 à 9h30 & 17h00 à 18h00

Heure des formules (mercredi et petites vacances)

- Demi-journée matin SANS repas : Départ de 11h30 à 12h30

- Demi-journée après-midi SANS repas : Arrivée 13h30 à 14h

- Demi-journée matin AVEC repas : Départ 13h30 à 14h

- Demi-journée Après-midi AVEC repas : Arrivée 11h30 à 12h

- Journée complète : 7h30 à 9h30 & 17h à 18h

Grande vacances (été) : Journée complète **UNIQUEMENT**

Les tarifications :

Tarif Journée de Base		Variations selon Quotient familial (QF)	Journée avec repas		½ journée sans repas*	
Communauté	Hors Communauté		Parents de la Communauté	Parents hors Communauté	Communauté	Hors Communauté
17,71€	32,71€	de 0€ à 350€	5,59€	22,11€	3,60€	8,93€
		de 351€ à 550€	6,47€	22,98€		
		de 551€ à 640€	9,13€	23,92€		
		de 641€ à 800€	11,18€	27,70€	5,36€	
		de 801€ à 970€	12,68€	29,06€	6,55€	
		Au-delà de 971€	13,73€	30,23€		
		Autre régime	14,93€	31,43€		

• Possibilité d'intégrer le repas au tarif demi-journée, sur inscription, pour un coût supplémentaire de : 4,67€

• Tarif unique pour les enfants en famille d'accueil ou institution : 12,68€

4. LES PARTENAIRES

La ligue de l'Enseignement est Cogestionnaires des ACM extra-scolaires et périscolaires de la communauté de communes des Aspres, c'est ce qu'on appelle la délégation de service public.

Les objectifs du projet éducatif de l'association qui sont fondés sur les 6 valeurs suivantes :

- Emancipation / Socialisation
 - Laïcité
 - Diversité/Egalité
- Solidarité/Engagement
 - Démocratie
 - Citoyenneté

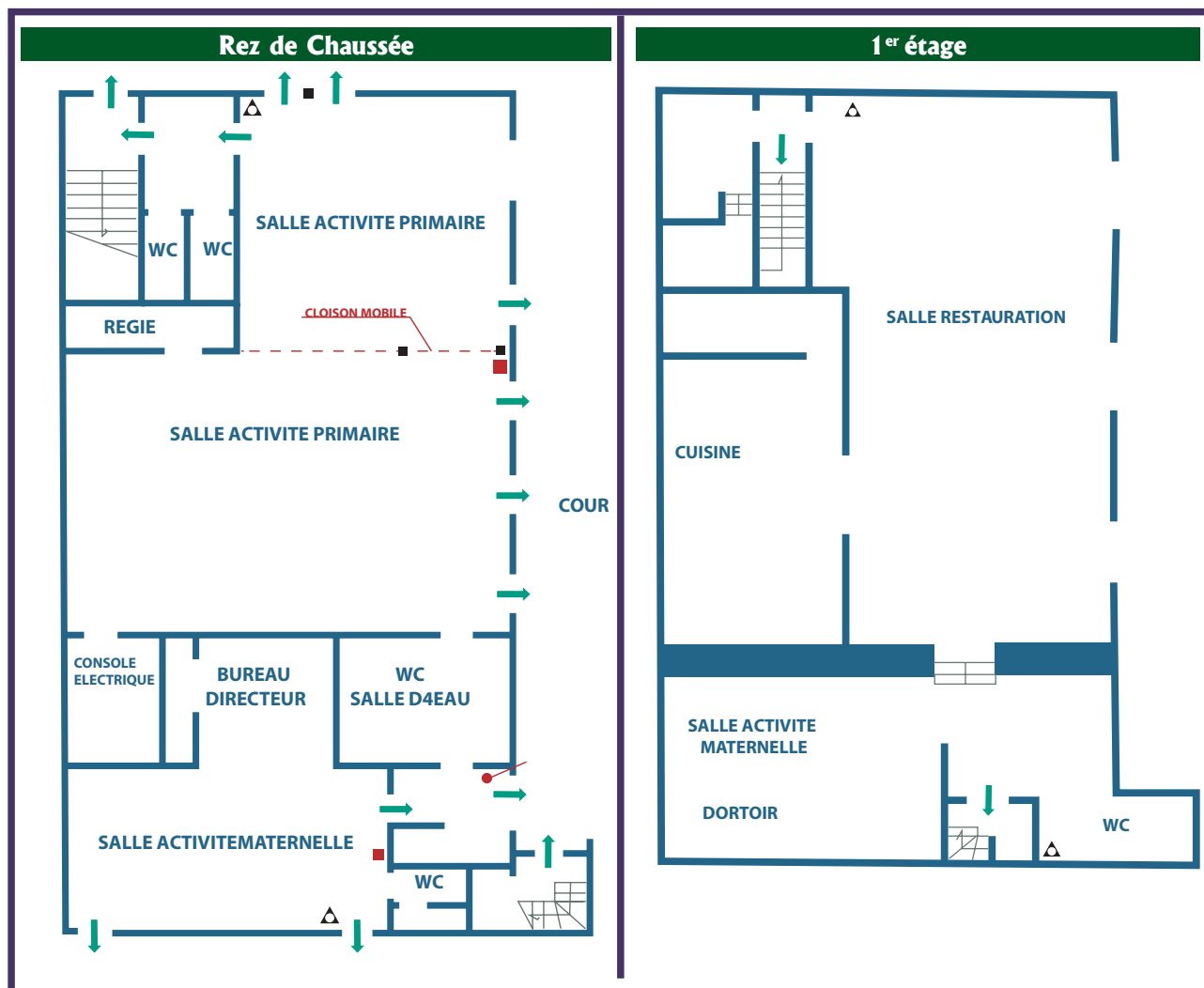
La Direction Départementale de l'éducation Nationale de la jeunesse et des sports et la Protection Maternelle et infantile fixe un cadre et met en place une législation et réglementation à respecter concernant les ACM. La Caisse d'allocation Familiale est un partenaire important, qui aide au financement de l'ACM, de même que la MSA.

Les familles sont nos premiers partenaires éducatifs. En effet, l'espace familial est l'environnement le plus important et essentiel au sein duquel l'enfant va se construire. C'est pourquoi il est nécessaire et important d'accorder une place aux parents dans nos ACM.

Les associations locales et structures éducatives qui favorisent l'éducation des enfants sur le temps extrascolaire sont également étroitement associées à nos projets et à notre conception du bien-être de l'enfant allant vers une éducation partagée.

L'association HAND'AVANT

Le bâtiment d'occupation de l'ALSH est composé : voir plan ci-dessous :



II. LES OBJECTIFS

1. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Le service enfance de la Communauté des Communes des aspres et la ligue de l'Enseignement ont comme objectifs communs de :

- Tisser des liens entre l'enfant et la « société extérieure ».
- Intégration dans la société de tous les enfants quelles que soient leurs différences.
- Sensibiliser les enfants à la différence.
- Faciliter à tous les enfants de la communauté de communes des aspres, l'accès à l'accueil de loisirs.
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant.
- Permettre la découverte de nouvelles activités sans distinction, (argent, disponibilité des parents, différence physique...)
- Donner à l'enfant des références de bien-être et de sécurité.
- Agir pour la laïcité
- Favoriser un fonctionnement démocratique
- Faire vivre la mixité sociale
- Développer la formation des animateurs
- Être acteur de l'économie sociale
- Agir dans le cadre d'un tourisme durable
- Favoriser le développement de chaque enfant à son propre rythme

Le groupe scolaire de Trouillas oriente son travail pédagogique sur 3 axes :

- Assurer les fondamentaux (mathématique, français, lecture) et renforcer la transmission et l'appropriation des valeurs républicaines.
- Assurer la réussite de tous les élèves et fluidifier les parcours.
- Intégrer les outils numériques dans les pratiques pédagogiques.

L'école maternelle de Trouillas a comme objectifs :

- Améliorer le langage des élèves
- Favoriser une éducation à la santé
- Développer un parcours d'éducation artistique et culturel
- Valoriser le vivre ensemble pour maintenir un bon climat scolaire.

L'école élémentaire de Trouillas a comme objectifs :

- Améliorer le langage et l'écrit des élèves
- Favoriser le développement de chaque enfant à son propre rythme
- Développer l'autonomie

La communauté de commune des Aspres et la ligue de l'enseignement sont Signataires de la charte nationale de déontologie pour l'accueil des enfants handicapés dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées.

Sur les périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs, nous mettons donc en œuvre un projet pédagogique qui répond aux objectifs éducatifs soulevé ci-dessous.

2. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Eveiller et développer la curiosité ainsi que la découverte**

Donné l'envie aux enfants de découvrir, comprendre, de chercher, observer mais aussi d'analyser avec eux les informations qu'ils entendent et qui les questionnent. Montrer qu'une information peut être perçue différemment et que suivant la source l'information peut être différente.
Faciliter les possibilités d'expérimentation, de manipulation.

- **Le J3F**

Le J3F remplit cinq des six objectifs que les programmes français fixent à l'école maternelle : **s'approprier le langage, apprendre les règles de la socialisation et du bien vivre ensemble, agir et s'exprimer avec son corps, mettre en œuvre l'imagination, et valoriser la référence à l'écrit.**

- **Des séjours apprenants**

L'équipe pédagogique aura pour objectif de répondre aux besoins ludiques d'expériences, de remobilisations des savoirs. Visant à renforcer les compétences scolaires. Mettre en place des groupes mixtes pour donner l'envie aux enfants d'aller chercher la connaissance dont ils ont besoin et aussi conforter celle qu'ils ont acquis. De sentir l'importance et la responsabilité de transmettre une connaissance qu'elle soit scolaire ou quotidienne. Cela va nous permettre de travailler la complémentarité avec l'école et d'apporter aux enfants tous les outils pour renforcer les besoins et savoirs.

- **Développer des actions de partenariat avec les associations locales, les familles et la Mairie.**

Depuis la rentrée scolaire 2018/2019, le « plan mercredi » proposé par l'éducation nationale entre en vigueur. Ce dispositif consiste à proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition...). Le ministère insiste sur la notion de cycle, dans une logique de parcours pour parvenir à une progressivité pédagogique. D'inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs, en impliquant les habitants et en construisant des partenariats avec les établissements scolaires, les associations locales, sportives et culturelles, ainsi que les sites naturels. Mais surtout, garantir la complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant.

Les familles, ont une place importante dans le parcours de l'enfant, les actions sur la parentalité ont pour but de renforcer les parents dans leurs compétences, de les aider à reprendre confiance dans leurs ressources, de susciter la collaboration entre parents et professionnels « Co-éducateurs » pour un partenariat éducatif, de développer des actions de loisirs parents/enfants et de réflexions pédagogiques.

- **Renforcer les passerelles petite enfance / enfance / adolescent et maintenir une continuité éducative dans le parcours de l'enfant.**

Les actions passerelles permettent de faciliter l'intégration des enfants dans les différents structures accueils. De la crèche / RPE, au centre de loisirs et au point jeune, à travers de nombreuses rencontres dans le cadre d'animations culturelles, artistiques, sportives....

Ces différentes actions vont permettre aussi de confronter les méthodes pédagogiques des différentes structures, de réfléchir à une cohérence des pratiques et ainsi apporter une « continuité éducative » pour l'enfant dans son parcours extra-scolaire et périscolaire.

Le Relais Petite Enfance (RPE) nous rend visite tous les premiers mercredis du mois.

Nous allons renforcer la passerelle avec le Point Jeune (PIJ), pour permettre un accompagnement progressif. En Accentuant les actions entre « enfant » et « adolescent », prenant en compte les différents changements de tranche d'âge, de structure et de fonctionnement.

L'enjeu, organiser des interventions régulières et d'établir une complémentarité entre l'ALSH - PIJ

Nous mettons aussi en place une passerelle avec le Point Jeune (PIJ), permettant aux enfants de 11 ans de se rendre sur notre accueil de loisirs, en attendant que le minibus du PIJ vienne les chercher. Pour le retour la même opération est possible, cela rassure les parents et permet pour les jeunes une transition plus douce (renseignement directement au PIJ de Thuir)

- **Création d'une passerelle intergénérationnelle**

Renforcer le lien intergénérationnel en favorisant les lieux d'échanges entre les personnes de toutes générations L'objectif est ici de développer le lien social et de favoriser la transmission des savoirs et des savoir-faire en lien directe avec « l'association des aînés » du village. La mise en place d'actions sont proposées pour et par les personnes âgées, loto, histoire, activités manuelles, jardinage, repas...

- **Renforcer les Apprentissage et la progression continue des enfants**

en fonction de leurs besoins. Nous mettons en place avec l'école et les enseignants de l'école de TROUILLAS la possibilité aux enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs (Mercredi et/ou vacances scolaires) une navette permettant aux enfants inscrits au stage de soutien scolaire de participer aussi aux activités de l'accueil de loisirs.

- **La santé et le bien être dans tous ses aspects,**

L'hygiène alimentaire et promouvoir « le bien mangé » plusieurs ateliers pédagogiques durant l'année vont être menés par une Diététicienne Nutritionniste.

Le bien-être animal, entre dans les programmes scolaires ! Nous ciblerons avec l'aide d'une comportementaliste animale et de sa chienne, le comportement et signes émis par les chiens. Le constat étant que les enfants sont de plus en plus en contact avec des chiens, que ce soit dans la rue ou dans leurs foyers.

Cet atelier est aussi un atelier de prévention, grâce à une meilleure connaissance des animaux. Plusieurs séances durant l'année sont programmées pendant les mercredis.

Le bouger pour ma santé, nous menons différents partenariats et actions pour permettre aux enfants de diversifier leurs connaissances sportives et leur donner l'envie de bouger.

Sensibiliser les enfants au besoin de bien s'hydrater, manger sainement, de bouger, ainsi qu'à l'hygiène des mains et bucco-dentaire !

- **La découverte de l'environnement et de la biodiversité**

Ouvrir les enfants à la découverte grâce au thème de l'année « L'Environnement et l'enfant écocitoyen » Notre intention est de sensibiliser et contribuer à la formation de Citoyens écoresponsables. Mais aussi une envie de favoriser la découverte du monde extérieur, du milieu naturel, la biodiversité (faune et flore), la géologie d'ici et d'ailleurs.

3. LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Proposer des parcours éducatifs culturels, artistiques, sportifs et environnementaux diversifiés pour répondre au mieux aux besoins et préférences de chacun
- Engager les enfants sur des projets sur l'Eco citoyenneté, biodiversité, tourner plus nos actions vers l'extérieur
- Sensibiliser l'enfant au recyclage des déchets, au gaspillage et à leur transformation (tri sélectif, composteur sur le centre ...)
- Favoriser les activités manuelles avec des objets de recyclage
- Mise en place des cahiers individuels de dessin pour lutter contre la surconsommation de papier
- Récupération de l'eau à la cantine et des gourdes
- Balade et observation de l'environnement proche
- Intervention une fois par cycle les mercredis sur l'année 2024/2025 avec Jane et sa chienne autour du comportement canin.
- Intervention de Marine Nutritionniste durant l'année pour promouvoir le « bien manger » sous différents ateliers pédagogiques les mercredis
- Participation durant l'année au stage de « Fut-salle » en partenariat avec le CLUB de Fourques
- Intervention régulière de Mobil'sport pour la découverte de sport innovant
- Renforcement des actions dans le cadre du plan mercredi : - les associations - les écoles – les actions avec la mairie /festi-loisirs- bibliothèque.

Les projets Primaires des Mercredis :

- « L'Environnement et l'enfant écocitoyen »
- Manger, bouger pour sa santé
- Le bien être individuelle et collectif

Le projet Maternelle des Mercredis :

- Voyage autour du monde des différences et des émotions

Les thèmes des vacances

Les thèmes des vacances scolaire seront établis des réunions de préparation. Un planning sera à disposition deux semaines avant les vacances sur www.cc-aspres.fr
Nous mènerons différentes actions en lien avec la mairie, certaines associations de la ville

III. LES INTENTIONS ÉDUCATIVES

L'accueil de loisir est un espace ludo-éducatif.

Notre démarche éducative, prendre en compte les besoins physiologiques de chaque enfant dans le respect des spécificités liées à son âge et à ses capacités :

Dans le cadre d'un accueil sécurisant et convivial.

Nous mettrons en œuvre tout notre savoir-faire afin de construire pour chacun des enfants un séjour amusant, innovant et adapté à ses besoins. Et ce, en réunissant les conditions nécessaires au bon déroulement de la vie sur la structure.

Nous mettrons en place un programme d'activité adapté en respectant le rythme des enfants. Nous proposons des activités de découverte, sportif, des activités artistiques, de pleine nature, du jeu libre, des temps de repos...

Nos objectifs sont de faire apprécier à l'enfant tous ces temps en apprenant à respecter le vivre ensemble (Gérer les conflits, Accepter les différences, Vivre avec des règles, apprendre à communiquer). Cela va permettre à l'enfant de préparer son devenir d'adulte et de citoyen responsable, capable de s'inscrire dans une société.

C'est dans cette démarche éducative que l'équipe d'animation se réunira régulièrement afin de mettre en place une diversité d'actions en tenant compte de l'âge des enfants.

L'équipe pédagogique, dans un souci d'harmonisation éducatif s'appuiera sur le Projet Educatif Du Territoire de la communauté de communes des Aspres, du projet éducatif de la ligue de l'enseignement et du projet d'école de Trouillas auquel l'accueil de loisir est rattaché.

1. LES MOYENS D'ÉVALUATION

Oral et Ludique	- Mise en place de jeux d'évaluation en fin de séance et fin de semaine. - Avec la mise en place d'un outil pour exprimer ses émotions.
Outil d'évaluation est distribué aux familles	Cet outil est une « enquête de satisfaction » sous forme de questions adressés aux enfants et aux parents. Nous demandons aux parents de le remplir conjointement avec leurs enfants et nous nous en servons comme support pour discuter avec eux, de ce que vivent les enfants sur les accueils de loisirs.
Réunions	Un bilan oral est effectué en groupe.
Évaluation est faite en entretien individuel	Le directeur et l'animateur réalisent une évaluation précise de l'ensemble de la fonction de l'animateur et de l'atteinte de ses objectifs pédagogiques

IV. ORGANISATION DE LA STRUCTURE

1. ORGANISATION PÉRISCOLAIRE (mercredi) ET EXTRASCOLAIRE (vacances scolaire)

Le temps Périscolaire peut être modulé en trois formules :	
<ul style="list-style-type: none"> - Demi-journée sans repas - Demi-journée avec repas - Journée complète 	

Le temps Extrascolaire peut être aussi modulable à la semaine complète :	
Vacances automne Vacances hiver Vacances printemps	<ul style="list-style-type: none"> - Demi-journée sans repas - Demi-journée avec repas - Journée complète
Vacances d'été	- Journée complète

Nous fermons nos portes pour les vacances de fin d'année (décembre) ainsi que fin août.

2. LES HORAIRES ET FONCTIONNEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE :

Les horaires	Étapes
7h30-9h30	Accueil échelonner
9h30-10h	Rassemblement, collation et présentation de la journée
10h-11h30	Activité
11h30-12h	Temps d'autonomie
12h-14h	Cantine (différent service)
13h-15h30 (-6ans)	Sieste
14h-14h30	Temps d'autonomie
14h30-16h	Activité
16h-17h	Rangement, retour de la journée / Goûter
17h-18h	Départ échelonner

3. TAUX RÉGLEMENTAIRE

Les mercredis :

- 1 adulte pour 10 maternelles
- 1 adulte pour 14 primaires

Les vacances :

- 1 adulte pour 8 maternelles
- 1 adulte pour 12 primaires

A la Piscine :

- 1 adulte pour 5 maternelles dans l'eau
- 1 adulte pour 8 primaires dans l'eau

V. LES RÔLES DE CHACUN

1. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe est composée d'un directeur BAFD, d'animateurs BAFA, BPJEPS et CQP ou/et de stagiaires BAFA. Leurs nombres est proportionnels à l'effectif. (Voir tableaux)

Une réunion de préparation est prévue avant le début de chaque cycle (projet pédagogique, renseignement sur les **enfants inscrit, consigne de sécurité, élaboration du programme ...**)

2. RÔLE DU DIRECTEUR

Le rôle du directeur est de gérer la mise en œuvre des accueils de loisirs, conformément aux décisions prises par la communauté de communes et la Ligue de l'Enseignement.

Ces missions seront :

- Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique de L'ALSH.
- Gérer l'ensemble des intervenants de l'ALSH. Et organiser des réunions de travail
- Travailler en partenariat avec les acteurs locaux : récolte et étude des propositions
- Accompagner la conception et la réalisation du projet d'animation de chaque animateur, de façon à ce qu'il soit en cohérence avec le projet pédagogique
- Planifier les activités (intervenants, matériels, lieux...)
- Gérer les inscriptions et les listes d'enfants
- Assurer la gestion budgétaire et administrative
- Concevoir les supports de communication et d'information à destination des familles
- Être présent sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs et les enfants
- Évaluer la mise en œuvre de cette action et en rendre compte

3. RÔLE DES ANIMATEURS

L'animateur a un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire. **il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.**

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes
- Il est force de proposition et sait s'adapter à la situation
- Il doit permettre à l'enfant de s'éveiller à travers différents supports d'animation
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.

Avec ses collègues :

- Il doit respecter ses horaires de travail
- Il doit prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif
- Il doit s'informer, se former et informer
- Il est responsable des actions qu'il mène
- Il respecte ses collègues
- Il sait travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre
- Il participe aux réunions de préparation
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Il respecte le travail de l'autre
- Il doit respecter le matériel qui lui est confié.
- Il doit appliquer les consignes de l'équipe de direction

4. RÔLE DES DIFFÉRENTS INTERVENANT

Les adultes s'engagent à :

- Être attentif, disponible, actif et à l'écoute des enfants
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Utiliser un langage adapté à l'âge des enfants
- Faire part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.

L'intervenant ou l'animateur sont des adultes référents pour l'enfant, c'est pourquoi il doit faire preuve d'exemplarité. En conséquence, si un adulte venait à manquer à ses engagements, le partenariat viendrait à s'arrêter.

5. Les stagiaires :

Le stagiaire est accueilli sur la structure par la directrice ainsi que l'équipe, lors de la réunion de préparation. Durant son stage il sera en binôme les deux premiers jours puis évoluera seul avec son groupe. L'équipe reste à l'écoute pour toutes questions mais aussi un soutien dans les différentes étapes rencontrées

Deux entretiens seront réalisés (milieu et fin de stage), le même questionnaire sera rempli par le stagiaire et le directeur ou l'animateur référent. Il mettra en avant les compétences acquises et les points à travailler.

VI. LA SANTÉ ET CAS PARTICULIER

1. SANTÉ

L'infirmerie se situe dans les locaux de la bibliothèque de l'école maternelle cette espace contient : 1 lit, le registre sanitaire, la pharmacie centrale, les ordonnances et les PAI.

Chaque animateur à sa propre pharmacie et veille à son réapprovisionnement. Il doit aussi écrire dans **le registre infirmerie tous les soins, qu'il aura faits dans la journée.**

Pour le suivi sanitaire y faut que l'animateur soit titulaire du PsC1. Pour toute administration médicamenteuse une ordonnance du médecin est obligatoire.

Constitution pharmacie :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Gants usage unique• Sparadrap• Compresse stérile• Petite sac poubelle• Pansement• Ciseau• Bande | <ul style="list-style-type: none">• Thermomètre frontal• Aspi venin• Sérum physiologique• Désinfectant sans alcool• Lime à ongle• Petit registre de soin• Pince écharde |
|---|---|

2. CAS D'ACCIDENT

• Type petit bobo

Une trousse à pharmacie sera disposée dans chaque lieu d'intervention de l'ALSH.

Les soins apportés devront être notés dans le cahier d'infirmerie présent dans chaque trousse à pharmacie. Tout manque de fourniture devra être signalé au directeur.

• En cas d'accident plus grave l'équipe pédagogique va

- Prévenir le directeur.
- Appeler le 15 pour connaître les premiers soins à apporter en attendant l'arrivée des secours.
- Appeler les parents (si les secours jugent le départ immédiat aux urgences nécessaire, l'animateur partira en ambulance avec le blessé et restera en contact avec la famille. Si l'évacuation peut attendre, les secours attendront la famille pour partir aux urgences) - Préparer la fiche sanitaire de l'enfant en attendant les secours.

3. EN CAS DE SUSPICION COVID

Notre conduite à tenir est dicté par le protocole sanitaire qui a été établie pour tous les Accueils de loisirs.

- La prise de température sera effectuée sur l'enfant
- Un isolement sera prévu en attendant les parents

4. EN CAS D'INTEMPÉRIE

• En cas de Pluie

En cas de pluie, l'activité proposée en extérieur sera où proposer à l'intérieur ou modifier. L'animateur doit savoir s'adapter et donc une solution de repli sera proposée.

• En cas de canicule

En cas de canicule, les activités sportive son proposer le matin. Les gourdes son remplie et conservé le plus possible au frigo. Des jeux d'eau son proposer dans la limité des autorisations en vigueur. L'eau des carafes non utiliser sont aussi conservé pour ces jeux.

Les activités son modifiable en fonction des chaleurs.

VII. LES DOSSIERS ANIMATEURS ET ENFANTS

Les dossiers animateurs doivent être composé de :

- Fiche de renseignement
- Photocopie carte identité/ carte vitale et Photocopie des diplômes
- Certificat médical attestant l'animateur est « Apte à travailler en collectivité de mineur et que les vaccinations soient à jours » ainsi que la photocopie du carnet de santé.

Les dossiers des enfants doivent être composé de :

- Fiche sanitaire
- Photocopie du carnet de santé
- Attestation d'assurance civile de l'année
- Dossier d'inscription

VIII. PROTOCOLE

1. LES DÉPLACEMENTS

Avant chaque sortie à pied ou en bus, les animateurs doivent :

- Connaître le déroulement de la sortie, le lieu, le trajet.
- Connaître les effectifs par groupe et général.
- Avoir dans son sac à dos : pharmacie complète, gobelets, eau, lingettes et ou essuie-tout, numéros **d'urgences, liste et fiches sanitaires de son groupe.**
- Prévoir les collations et les goûters
- Prévoir les bâches et matériel pour temps calme si sortie journée
- Prévoir matériel baignade si besoin. Ligne d'eau, et groupe de 1 pour 5 pour les – de 6 ans et 1 pour **8 pour les + de 6 ans.**

• À pied

- Un animateur ne peut pas quitter le site seul avec son groupe. Il faut prévoir deux animateurs pour tout **trajet hors de l'Alsh.**
- Pour les sorties à pied toujours indiquer le lieu, l'horaire de retour et nombre d'enfants. **Respecter le rang des enfants par deux, un animateur devant un derrière. Protéger les traversées de route sur passages piétons.**
- Respecter le taux d'encadrement

• **En bus**

- Pour les trajets en bus, toujours avoir un animateur qui monte en premier qui vérifie que c'est le bon **bus auprès du chauffeur qui vérifie les lieux de ramassage et les horaires. Un animateur posté en bas des marches du bus pour sécuriser la monter, et compter les enfants. On compte en montant et en descendant.**
- Les enfants sont placés en veillant à ne pas les mettre à l'avant, ni face à la porte arrière, ni sur le siège milieu du fond. Ils doivent tous être attachés.
- Les règles de sécurité des transports en bus doivent être données avant le départ. **(Ne pas : se lever, crier, se détacher, manger ou boire ; mais la possibilité de chanter, discuter, faire des petits jeux d'observations, de mémoires etc....)**
- Avant le départ ; donner les effectifs au chauffeur. Le chauffeur ainsi que les animateurs doivent **porter un masque.**